



**SECTION SPORTIVE FOOTBALL LABELLISEE FFF**  
**6ème-5ème-4ème-3ème**  
**Collège St Joseph et collège Sables Blancs à Concarneau**

**« Un parcours adapté et individualisé »**

**Les jours et les horaires :**

2 séances hebdomadaires.

6ème-5ème : 11h00-12h30 Mardi et Vendredi.

4ème-3ème : 15h30-16h45 Mardi et Vendredi.

**Le lieu :**

Complexe sportif des sables blancs et complexe sportif de Kerhun.  
Les déplacements sont assurés par les navettes de l'US Concarneau.

**Les effectifs :**

2 groupes d'entraînement (6ème-5ème et 4ème-3ème)

**L'encadrement :**

La section sportive est animée par :

Jean Guillaume GLOAGUEN (BEF-BPJEPS) : Responsable 6/5/4/3ème

Nathan PLOUHINEC (Formation BEF-BPJEPS) : Adjoint 6/5/4/3ème

Joran LHYVER (BMF-BPJEPS) : Adjoint 6/5/4/3ème

Maxime ROSA (BMF) : Spécifique GB

**Les conditions d'accès et les modalités :**

**Le Concours d'entrée pour la rentrée 2025 se déroulera le :**

**Mercredi 02 avril 2025 à partir de 14h00 au complexe sportif de Kerhun à Concarneau**



- ❖ Être licencié dans un club de Football durant la saison 2024-2025.
- Pré-inscription de l'élève : L'élève devra déposer au secrétariat de l'établissement scolaire le dossier de pré-inscription après l'avoir dûment complété (ci-joint)
- Le concours d'entrée : il comprend des épreuves techniques, des tests de vitesse et une évaluation de match.

❖ L'élève s'engage pour une durée de quatre ans dans la section sportive. Un bilan sera effectué tous les trimestres et à la fin de la première année avec les différents acteurs de cette section afin de voir si l'élève respecte les différents engagements et d'évaluer les résultats obtenus par l'élève (au niveau scolaire et sportif).

❖ L'appartenance à la section sportive scolaire de football doit entraîner chez les élèves une attitude positive, en sachant, que c'est une chance pour eux de pouvoir « progresser et d'avoir une chance être valorisés dans le sport qu'ils affectionnent, et d'exprimer des compétences qui peuvent contribuer à leur réussite scolaire et à leur reconnaissance sociale ». Les élèves s'engagent donc à participer au rayonnement sportif de l'établissement à travers leur participation à la section sportive et leur attitude.

Cet engagement entraîne des obligations à différents niveaux :

- ❖ Au niveau sportif :
  - Être présent aux séances de la section sportive scolaire.
  - Prévenir des ces absences au collège et/ou responsable de la section.
  - Avoir son équipement à chaque séance.
- ❖ Au niveau de sa scolarité :
  - Avoir une bonne attitude en cours.
  - Avoir des bons résultats scolaires.
  - Respecter le règlement intérieur de l'établissement.
  - Participer activement au cours obligatoire d'EPS.
  - Participer aux diverses actions faisant référence à l'éducation, à la santé et à la gestion de la vie physique.

### Le suivi des élèves :

A la fin de chaque trimestre, un bilan sera effectué par l'ensemble des professeurs et sera présent sur le bulletin de l'élève. Le responsable de la section fournira son avis sur chacun des élèves présents aux entraînements de la section. En cas de défaillance ou de baisse trop importante des résultats, la participation aux créneaux d'accompagnement personnalisé, d'aide aux devoirs sera rendue obligatoire et l'élève pourra être exclu temporairement de la section le temps de retrouver des résultats scolaires répondant aux exigences.